## ANNEXE A LA DELIBERATION Nº 20220509-10

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

**❖** Commune: ABRIES-RISTOLAS

Nombre	389		Nombre	
d'habitants		Nombre de 15 Conseillers	d'adjoints	4

Votre commune a-t-elle droit à une majoration pour le calcul des indemnités (chef-lieu de canton, station classée, ...) ? NON

## ❖ Indiquez ci-dessous la liste des élus percevant une indemnité :

Fonction de l'élu	Nom et prénom	Indemnité brute mensuelle (en % )de l'indice brut en vigueur)	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE EN MONTANT
MAIRE	CRUNCHANT Nicolas	25.50 %	964.30 €
MAIRE délégué de la commune fondatrice de Ristolas et conseiller municipal	RIBOT Philippe	25.50 %	310.00 €
1 <sup>er</sup> adjoint	LACROIX Charles	9.9 %	357.55 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	AUDIER-MERLE Carine	9.9 %	300.00 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	MIEGGE Emmanuel	9.9 %	300.00 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	BUES Florent	9.9 %	300.00 €

MONTANT MAXIMUM AUTORISE	2 532.00 €	2 531.85 €	

Envoyé en préfecture le 20/05/2022 Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le

ID: 005-200083517-20220509-2022050910-DE

1ER ADJOINT Charles LACROIX: 03 JUILLET 2020

2ème ADJOINT Carine AUDIER-MERLE: 03 JUILLET 2020

3ème ADJOINT Emmanuel MIEGGE: 03 JUILLET 2020

4ème ADJOINT Florent BUES: 03 JUILLET 2020

Le 1<sup>ER</sup> Adjoint, Charles LACROIX

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.